

Compte rendu conseil municipal du 20 décembre 2011

Débat d'orientation budgétaire

Mr le Maire fait le point sur les engagements financiers réalisés. Quelques adaptations sont nécessaires avec quelques virements de crédit. Cependant il convient de noter que le niveau de recette de fonctionnement prévu est atteint. Les dépenses de fonctionnement ont été bien maîtrisées.

Au niveau de l'investissement les dépenses sont en dessous des crédits ouverts. Des subventions sont encore en attente, mais la plupart sont perçues et les autres devraient être versées début 2012.

Un point est fait sur l'endettement de la commune avec une dette bien structurée, des prêts non toxiques et des taux d'intérêts fixes ou indexés sur le livret A.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % du BP 2011 avant le vote du budget primitif 2012.

Location de la toiture du garage communal

La commune a créé un budget annexe pour la toiture photovoltaïque comme l'impose la loi. Afin d'être en conformité le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à comptabiliser une location de toiture comme cela aurait été le cas si la centrale photovoltaïque avait été installée par une société externe.

L'assurance de cette activité est payée par le budget général avec un appel de cotisation unique. Le Conseil municipal demande à Mr le Maire de rembourser cette charge à la commune.

Projet d'aménagement maison de bourg

Monsieur David FARGETTE architecte chargé du projet est venu présenter l'avant-projet N°2.

Le Coût de l'investissement a été réduit à 569 000 € H.T. avec principalement une baisse sur la salle communale.

Le Conseil Municipal s'interroge sur le coût global du projet et demande à l'équipe de maîtrise d'œuvre de détailler plus son projet et notamment de séparer la partie logement de la partie salle communale.

L'architecte s'engage à présenter un projet plus abouti pour le 9 janvier 2012.